



## RÔLE DE LA CAP :

Les commissions administratives paritaires (CAP) sont les instances de représentation des personnels titulaires du ministère des Armées. Les représentants sont élus pour quatre ans.

La Loi de la Transformation Publique a opéré de lourdes modifications. Les prérogatives en matière d'avancement ont disparu depuis deux ans et pour cette mandature, les CAP de corps sont désormais regroupées en catégorie A, B ou C.

Les CAP traitent les décisions individuelles défavorables aux agents :

- Refus de titularisation et licenciement en cours de stage pour insuffisance professionnelle ou faute disciplinaire ;
- Licenciement ;
- Refus d'un congé de formation professionnelle ;
- Refus d'un congé pour formation syndicale ou de formation d'un représentant du personnel en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail ;
- Refus d'une formation continue ou d'une formation de professionnalisation ;
- Décision de renouvellement ou de non renouvellement du contrat ; d'embauche d'un fonctionnaire en situation de handicap ;
- Décision de dispense de l'engagement de servir après un congé de formation professionnelle ;
- Recours CREP.

## NOS CANDIDATS UNSA DÉFENSE :

|   |  |
|---|--|
| 1 - Sophie Bara - 12 <sup>e</sup> BSMAT Neuvy Pailloux - AAP2 | 9 - Isabelle Lombardo - GSBDD Toulon - AAP1      |
| 2 - Pénélope Lucas - DSEO Malakoff - AAP2                     | 10 - Christophe Burle - AMAINT OME-POLY - ATPMD1 |
| 3 - Guillaume Faugere - GSBDD Toulon - ATPMD2                 | 11 - Valérie Guerinel - CPP- Bruz - AAP2         |
| 4 - Gérald Gazel - AIA Clermont-Ferrand - AAP2                | 12 - Corinne Mercier - CMG Lyon - AAP2           |
| 5 - Nathalie Simonet - BA 702 Avord - ATPMD2                  | 13 - Béatrice Mavengo - DICOM Antilles - AAP1    |
| 6 - Corinne Gonzalvez - ESNJ Toulouse - AAP2                  | 14 - Didier Del Pino - GSBDD Carcassone - ATPMD1 |
| 7 - Laurent Guille - DICOM Antilles - AAP2                    | 15 - Laëtitia Tachon - GSBDD Strasbourg - AAP1   |
| 8 - Lucien Jacques - SRM Centre - ATPMD1                      | 16 - Monique Guenin - CMG Toulon - AAP1          |



01.42.22.37.02



[www.facebook.com/UNSADefense](https://www.facebook.com/UNSADefense)



[federation@unsa-defense.org](mailto:federation@unsa-defense.org)



Unsa defense diffusion



[portail-unsa.intradef.gouv.fr](http://portail-unsa.intradef.gouv.fr)



@UnsaDefense



[www.unsa-defense.org](http://www.unsa-defense.org)

UNSA Défense 78 et 80 rue Vaneau - 75007 PARIS

Édition : octobre 2022 - Ne pas jeter sur la voie publique



# PROFESSION DE FOI :

## CAP CATÉGORIE

# C

▶ AGENT TECHNIQUE DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

▶ ADJOINT ADMINISTRATIF

▶ AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIÉ CIVIL



**NOTRE PRIORITÉ :** Défendre et promouvoir les droits des personnels civils des Armées.

**NOTRE ADN :** L'autonomie qui laisse aux syndicats territoriaux le pouvoir de décision dans le syndicat.

**NOTRE MÉTHODE :** Informer, accompagner les personnels dans toutes les situations de la vie professionnelle.

**NOTRE EXIGENCE :** Porter des propositions argumentées et motivées pour améliorer la situation de travail de tout personnel des Armées.

**NOTRE LIGNE :** Proposer et agir sur tous les sujets : défense des statuts de la Fonction publique, carrière et parcours professionnels, santé au travail, risques psychosociaux, conditions et temps de travail...

**VOTEZ  
UNSA DÉFENSE !**  
L'UNSA Défense, faites la différence !



## REVENDEICATIONS LIÉES AUX FONCTIONNAIRES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES :



Valoriser de manière claire et rapide la mobilité en matière de promotion et de reconnaissance des parcours professionnels dans la mise en œuvre des lignes directrices de gestion (LDG).

### IFSE :

- Avoir une cohérence métier et organisations pour favoriser les parcours professionnels ;
- Fixer des montants planchers par grade et par groupe (actuellement seulement par groupe) ;
- Attribuer un ticket promotion après réussite à un concours interne ;
- Faire en sorte que le ticket promotion soit une véritable augmentation de l'IFSE et non une simple variable d'ajustement pour déterminer de l'IFSE dans le nouveau corps ;
- Réexaminer le reclassement en groupe 1 et 2 de l'IFSE des adjoints administratifs au regard de la réalité du contenu des postes.



### AVANCEMENTS :

- Ouvrir des examens professionnels pour l'accès aux différents grades de la catégorie C ;
- Mettre en œuvre un plan de requalification pour les ATMD positionnés sur des postes de catégorie B.

### FORMATION :



- Adapter véritablement le contenu des préparations aux examens professionnels et aux concours, en adéquation avec la nature des épreuves.



## REVENDEICATIONS LIÉES AUX FONCTIONNAIRES PARAMÉDICAUX :



### RÉMUNÉRATION :

- Revalorisation des indemnités liées au travail des dimanches et jours fériés, aux heures de travail de nuit, aux travaux insalubres, dangereux et salissants ;
- Participation active des organisations syndicales au remplacement de la prime de service par l'IFSE.

### RECRUTEMENTS :

- Augmenter le nombre de recrutements en ASHQC Brancardiers.



### QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL :

- Augmenter le nombre d'intégrations des agents en inaptitude physique dans les autres corps de fonctionnaires.